COLL. 8°
468
(1946-2)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

-2-
Coll. 8°
468
-1946-

DOP 1147657

Républicain, Radical et Radical-Socialiste
Siège : 1, Place de Valois, Paris (1er Arrt)

DÉPOT
ANNEXE

38e CONGRÈS NATIONAL

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1946

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Politique Sociale et Politique de la Reconstruction

RAPPORTS

présentés par

Le Docteur Bernard LAFAY
Secrétaire Général Administratif
Conseiller Municipal de Paris - Conseiller de la République

Madame Hélène CAMPINCHI
Vice-Présidente
du Conseil Général de la Corse

Madame Jacqueline PATENÔT
Conseiller Général de Seine-et-Oise
Conseiller de la République

Coll. 8° 468

1947

IMPRIMERIE BURLET
30, Rue St-Merri - Tél. TURbigo 82-30 et 82 31
PARIS (4e Arrt)

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

— *Rapport Général,*
par le Docteur LAFAY 3

— *La Politique Sociale,*
par Hélène CAMPINCHI 12

— *La Reconstruction et l'Equipement scolaire,* par Jacqueline PATENÔTRE 25

Rapport Général

présenté par

le Docteur LAFAY

Secrétaire Général administratif du Parti
Conseiller Municipal de Paris - Conseiller de la République

CITOYENNES, CITOYENS,

Depuis 1939, date à laquelle semble s'être arrêtée la vraie tradition démocratique et républicaine de la France, la structure politique et sociale de notre pays a subi de fortes pressions et s'est profondément modifiée. Tout cela au milieu d'un véritable fatras législatif où les valeurs perdent à tel point leur relief qu'il devient difficile — sinon impossible — de savoir où nous en sommes et de distinguer les lignes essentielles du chemin parcouru.

Qu'entend-on par politique sociale?

Comme toutes les institutions ou les idées, ce terme a subi lui aussi son évolution historique. Est-il utile de rappeler que l'on désigne en général par cette expression un ensemble de mesures par lesquelles la collectivité vient en aide aux malades, aux vieillards, aux économiquement faibles? Dans cette conception, qui est encore celle de beaucoup de gens et de partis politiques, « politique sociale » est en quelque sorte synonyme de « charité ».

Inutile de dire que nous ne souscrivons absolument pas à cette conception périmée, « Politique sociale », c'est pour nous *toute l'organisation de la vie dans les conditions de la civilisation moderne.* C'est assurer l'adaptation du citadin à la cité, du paysan à sa campagne, en leur garantissant les moyens de progression et d'amélioration intellectuelle et physique qu'exige notre esprit social avancé.

Pour nous, la politique sociale de la France doit être une politique évidemment prudente, mais progressivement rapide, effective et audacieuse.

Comment classer les problèmes posés par la définition d'une politique sociale? Doit-on les placer dans l'ordre logique de la chronologie de la vie, de l'enfant au vieillard? Classification rationnelle, certes, mais qui offre le grave inconvénient d'abraser les reliefs, de mettre sur un même plan les mesures de première urgence, et celles dont la réalisation supporte à la rigueur des délais.

Aussi, pour nous, la meilleure classification est-elle, à notre sens, celle qui permet de donner à chaque problème son relief particulier *en le situant à sa place dans l'ordre d'urgence des réalisations pro-*

jetées. Sans nier pour cela la nécessité d'une politique sociale d'ensemble qui ne peut être vraiment conçue que comme un tout, il est des problèmes « numéro un » qui doivent être abordés par priorité absolue. De toute évidence, c'est ceux-là que notre parti veut réaliser tout d'abord.

Première chose à réaliser et des plus urgentes : LOGER LES FRANÇAIS.

Il est inutile de pousser à la multiplication des Français si l'on ne sait où les loger ! L'habitation est, avec la nourriture et le vêtement, l'un des trois besoins vitaux de l'homme. *Il semble malheureusement que les gouvernements d'aujourd'hui l'aient un peu oublié !*

Il serait superflu, devant une assemblée aussi avertie, de faire un historique complet de la crise du logement en France. Rappelons seulement que la dramatique situation que nous vivons relève de causes multiples.

La première est évidemment la guerre. On ne détruit pas impunément 500.000 maisons d'un pays, soit 5 % de son capital bâti. Il ne faut pas oublier, non plus, l'arrêt de la construction, larvé depuis 1914, effectif depuis 1935, total depuis 1939.

Mais si l'on ne construit plus depuis sept ans, *pourquoi ne reconstruit-on pas depuis la Libération?* Question que ne manquent pas de se poser tous les Français, particulièrement ceux qui, voyageant à l'étranger, ont pu constater l'important mouvement de reconstruction que connaissent l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Europe centrale et même, fait qui nous laisse rêveur, l'Italie et l'Allemagne !

Car le problème d'urgence, le problème numéro un de toute notre politique doit être de *reconstruire. Nécessité de donner d'urgence un foyer aux sinistrés, d'améliorer progressivement les foyers provisoires et de définir une véritable politique de l'habitat en France.* Les terrains et les matériaux existent. *Il eût suffi que les successives Assemblées politiques eussent fait preuve d'un peu plus de sens réaliste.*

La première mesure à prendre, celle qui conditionne la reconstruction publique et privée est donc de revaloriser le revenu de la propriété bâtie : *allégement des impôts et réajustement des loyers* en sont les conditions essentielles. Mais attention ! Qui dit réajustement des loyers dit appauvrissement des travailleurs, dont le niveau de vie est déjà insuffisant dans la période actuelle. Force nous est donc de rechercher une formule permettant d'arriver à un résultat identique *sans pour cela apporter au locataire une charge supplémentaire risquant de déséquilibrer son budget.*

C'est dans *l'allocation de logement* que nous voyons la seule solution du problème. C'est un des nôtres, M. Landry, qui, au nom du parti radical socialiste, vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée constituante un projet d'attribution d'une allocation de logement aux familles des salariés et professions libérales comptant au moins trois enfants. Mme Campinchi, que vous entendrez tout à l'heure, va traiter tout particulièrement ce problème que je ne fais qu'esquisser.

Aussi urgent que la construction du logement, il faut NOURRIR LES FRANÇAIS.

Pendant six ans, l'alimentation a été pour la majorité des Français le problème crucial.

Il y a une nécessité immédiate d'une amélioration des besoins fondamentaux de notre population qui continue à être sous-alimentée, et cela est un point capital *très grave* de notre vie nationale.

Ce problème de nutrition doit être résolu. Des générations d'enfants conserveront, toute leur vie et dans leur génération future, la marque de cette carence alimentaire. Les adultes ne récupéreront plus leur diminution actuelle. Le nombre de décès notamment

d'enfants et de jeunes augmente. Le nombre des malades et des invalides augmente. Que deviennent et deviendront nos charges?

Depuis la Libération, il ne semble pas *que les gouvernements successifs*, non plus que l'Administration, aient vraiment fait un effort pour voir le problème tel qu'il se présente réellement. On a fait des statistiques — il n'est rien de plus dangereux que les satistiques mal faites et mal comprises —. Jamais le vrai problème, *celui de l'échange des produits agricoles et des produits manufacturés*, n'a été réellement abordé.

Problèmes économiques tout cela? dira-t-on. Peut-être, mais *problèmes aux conséquences sociales lourdes, dont nous avons le devoir* de nous préoccuper *sur le plan social même.*

Pour remédier à cette situation, nous ne craignons pas d'affirmer *que c'est en augmentant la quantité des produits fabriqués que l'on améliorera le ravitaillement.* Donnons à la campagne les moyens de travail qui lui manquent : machines, engrais; fournissons-lui les mille produits nécessaires à la vie quotidienne, du pneu de bicyclette aux chaussures, et vous verrez augmenter la production agricole.

Mais, direz-vous, comment fournir à la campagne ce qui lui manque, si nous ne pouvons pas le produire? Eh bien, la solution existe, *a toujours existé*, et c'est une faute des gouvernements précédents de ne pas l'avoir vue. La solution? C'est sur le plan international qu'il fallait la chercher en important — non pas plus — *mais en important mieux!* A l'heure actuelle, combien de produits manufacturés qui nous seraient pourtant indispensables (vêtements, moteurs...) sortent chaque jour de France pour permettre l'importation de combien d'inutilités! Importons plus de machines agricoles et de produits utiles à l'alimentation et moins de laissés pour compte des armées alliées. Exportons moins de textiles et donnons-les à nos ruraux mal vêtus. *Vous verrez alors augmenter sur les marchés les produits de la campagne!* Ces questions d'urgence doivent *nous inciter à résoudre dans un proche avenir le vaste problème de reconsidération de la vie rurale, devant permettre de fixer définitivement à la campagne la population nécessaire pour assurer la nourriture du pays.*

Nous ne nous étendrons pas sur les détails de cette politique sociale rurale, qui s'inscrit comme un chapitre particulier dans chacune des grandes divisions du programme social de notre parti : fiscalité, habitat rural, équipement sportif, loisirs et bien-être ruraux. *Si la question ouvrière est à la base du problème politique d'aujourd'hui, le problème social rural sera la pierre de touche des gouvernements des vingt années à venir.*

Nous voulons faire des travailleurs ruraux des travailleurs bénéficiant des mêmes avantages sociaux que leurs camarades des villes. Nous voulons faire que les villages soient équipés de façon moderne. Nous voulons enfin rendre le travail rural plus aisé et moins ingrat, en lui assurant les avantages d'un équipement matériel évolué. Ainsi, les populations rurales pourront bénéficier de conditions de vie aussi évoluées que les populations des villes.

Citoyennes, citoyens, nous venons d'envisager deux problèmes importants :

Logement et alimentation, qui sont pour notre parti les deux facteurs essentiels et urgents auxquels il faut apporter immédiatement une solution.

Pour nous, radicaux, la société serait vraiment inhumaine si les soucis de la technique et de la production devaient l'empêcher de se pencher, avec la sollicitude qui convient, sur le problème de ceux qu'une déficience ou simplement leur âge tient éloignés de la commune activité. L'homme, aussi facilement imprévoyant qu'oublieux. écarte volontiers de sa pensée le spectre de la maladie, voire même celui

pourtant plus certain de l'âge. *Ne faut-il pas que la collectivité y songe pour lui?*

Voyons d'abord les problèmes techniques du malade. Question souvent débattue, et qu'il serait bien long d'exposer dans son ensemble, Je m'en voudrais, du reste, d'abuser de ma qualité de médecin pour vous importuner de fastidieuses discussions techniques. Aussi me bornerai-je à l'énoncé des quelques idées générales qui dominent le problème.

Quand un homme tombe malade, il lui faut d'abord un médecin. Et dès maintenant les thèses s'affrontent. Médecine individuelle telle que nous la connaissons en France, ou médecine collective et fonctionnarisée? Entre les deux, notre choix est fait. Le Français, intelligent et évolué, attache trop d'importance au choix personnel de son médecin pour qu'il soit possible en toute bonne foi, d'hésiter un instant. *Certes*, que les moyens techniques de l'exercice de la médecine soient perfectionnés, que le praticien puisse disposer plus aisément d'*une installation radiologique*, d'*un laboratoire*, de *l'avis de ses confrères spécialistes;* qu'il soit aidé *dans ses moyens de transport;* qu'on lui *assure le concours des auxiliaires nécessaires; qu'il soit enfin débarrassé de toute la partie administrative, nous devrions dire « paperassière », dont sa profession est maintenant accablée par une administration de plus en plus exigeante, rien de plus souhaitable.* Mais cela peut être aisément résolu dans le respect constant de l'individu. Par exemple par le développement sur tout le territoire des « *Centres de Diagnostic* » dont nous avons par ailleurs préparé l'étude complète, *et dont il faudra tout de même bien que le Ministère de la Santé publique se préoccupe un jour.*

Face aux constructions gigantesques et inhumaines du collectivisme, nous ne devons pas manquer de préciser ici notre position, parce que la chose est d'importance : à *chaque malade son médecin préféré, en qui il met toute sa confiance.*

Autre problème technique de la médecine : *les Hôpitaux.* Est-il besoin de dire qu'en dépit de quelques brillants exemples, notre équipement d'ensemble est encore archaïque. Certes, une heureuse législation — faut-il dire qu'elle trouve ses racines dans les projets radicaux d'avant la guerre? — a prévu et permis leur modernisation. Mais il reste encore beaucoup à faire pour effectuer le grand changement désirable : *transformer l'hôpital, hier encore organisation charitable chargée d'héberger les pauvres et les malades, en un établissement technique de soins,* pourvu des derniers perfectionnements et groupant, en une équipe unie et cohérente, les meilleures autorités médicales des diverses spécialités.

Enfin, autre souci sur lequel nul ne s'est beaucoup penché en France, mais qui nous importe particulièrement, à nous, radicaux-socialistes : rendre l'hôpital accueillant, réconfortant pour le malade ou le blessé, afin que la douleur morale y soit atténuée : *en un mot humaniser l'hôpital!*

Et c'est ici le lieu de parler, bien que le cadre de la maladie ne constitue qu'un de ses aspects, de l'institution clef de toute notre organisation d'aide sociale, j'ai voulu nommer la *Sécurité Sociale.*

Qu'entend-on par plan de SECURITE SOCIALE?

Né d'un projet élaboré par le Ministère du Travail, le plan français de sécurité sociale a été traduit en termes législatifs par l'ordonnance du 4 octobre 1945, que suivirent deux ordonnances du 19 octobre, l'une sur les assurances sociales, l'autre sur les accidents du travail. C'était l'une des dernières applications que le Gouvernement provisoire faisait du pouvoir législatif qu'il détenait seul, jusqu'à la réunion, le mois suivant, de l'Assemblée constituante.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 avait bien été soumise à l'Assemblée consultative, mais elle n'y avait été l'objet, en juillet 1945, que

d'un bref débat, au cours d'une seule séance, et la réforme n'avait pas davantage donné lieu dans la presse à une étude approfondie.

Disons sans attendre que le Parti Radical et Radical-Socialiste, fidèle à sa doctrine de défense de l'individu, s'il est fermement partisan d'un vaste projet de réorganisation sociale, dénonce les tendances exagérément centralisatrices de ce plan, sources d'étouffement des libertés traditionnelles et d'une exploitation de l'homme par la plus inhumaine et la plus irresponsable des bureaucraties.

En quoi consiste la réforme? Essentiellement, *du moins en apparence*, à une réforme administrative, *mais elle est de taille. Auparavant, les assurés sociaux étaient libres de choisir la caisse à laquelle ils désiraient être affiliés; les employeurs gardaient le contrôle des caisses d'allocations familiales qu'ils alimentaient; le patron s'assurait contre les accidents du travail à la compagnie de son choix.*

Désormais, il n'y a plus de liberté pour personne. *L'Etat s'empare de tout :* Assurances sociales, allocations familiales, accidents du travail relèveront d'une organisation unique, la gestion et la compensation des risques étant assurés par des caisses primaires départementales, des caisses régionales et une Caisse Nationale de Sécurité sociale.

Cette décision était-elle motivée par des raisons techniques? Nullement; c'est un empiètement nouveau de l'Etat qui risque fort de démontrer *une fois de plus son incapacité congénitale à une gestion sérieuse et économe.*

Cette construction à trois étages, *nous la connaissons bien;* c'est l'organisation traditionnelle des assurances sociales : *caisses primaires, caisses régionales, caisse générale de garantie.* Seulement, la caisse primaire de sécurité sociale est unique, dans sa circonscription, alors que les caisses primaires d'assurances sociales étaient multiples. Surtout, elle est administrée en majorité par les représentants d'un syndicalisme qui ne reflète pas toujours toutes les tendances de l'opinion des travailleurs. Et c'est un point sur lequel la loi méritait les plus vives critiques. L'assuré social, au lieu des caisses primaires multiples entre lesquelles il pouvait exercer un choix qui correspondait le plus souvent à son attachement aux principes mutualistes ou syndicalistes, à une inspiration familiale ou à son désir de rester dans son cadre professionnel, sera désormais obligatoirement affilié à une caisse unique. Celle-ci sera administrée par des personnes qu'il n'aura pas lui-même élues.

Quand on a comparé l'atmosphère des anciennes caisses d'affinité à celle des caisses départementales où étaient immatriculés les assurés sociaux qui n'avaient pas fait de choix, on est convaincu que la disparition des caisses d'affinité fera perdre aux assurances sociales ce qu'elles avaient encore de chaud et d'humain pour n'en faire qu'une bureaucratie impersonnelle.

Pourquoi, d'autre part, avoir constitué ces organisations énormes, ces « trusts » d'argent et d'influence politique, que vont constituer les caisses uniques de sécurité sociale? Songez-y. Quatre-vingt-neuf caisses pour tout le territoire, cela représente *une moyenne* pour *chacune d'elles* de 350.000 assujettis et un budget d'un milliard et demi. Pour la seule caisse du département de la Seine — l'expérience de la trop fameuse Caisse Interdépartementale n'est-elle pourtant pas concluante? — cela donnera des chiffres de trois millions et demi d'assujettis, et d'une dizaine de milliards de francs! Que sera donc l'individu dans ces énormes conglomérations? Est-ce que les machines à statistiques vont permettre de respecter sa réalité humaine et souffrante? Je pense que ni vous ni moi, présents ou futurs assurés sociaux, n'avons envie de devenir des numéros, et d'être traités en conséquence.

D'ailleurs, a-t-on pensé aux énormes bouleversements administratifs que va entraîner la mise en pratique de la réforme? Sur le

simple plan du règlement des prestations, il va falloir transférer brusquement près de dix millions de dossiers individuels, de leurs caisses actuelles à leurs caisses futures. Croit-on pouvoir s'y reconnaître dans cette énorme valse des papiers? L'Administration a d'ailleurs tellement senti le danger que, depuis deux mois (les nouvelles caisses devaient commencer à fonctionner le 1er juillet), elle a pris sur elle de maintenir en fonction les anciennes caisses sans oser toucher à leur fonctionnement. Ainsi, la réforme se trouve en fait reculée du simple fait que ses promoteurs se trouvent brusquement dans l'incapacité de l'appliquer!

Alors, pourquoi, *sinon pour des buts ténébreux d'influence politique qui n'ont rien à voir avec la vraie sécurité sociale,* avoir supprimé la multiplicité des caisses, qui correspond tellement au tempérament français? Est-ce que les caisses professionnelles, confessionnelles, familiales, syndicales, mutualistes ne donnaient pas satisfaction à leurs adhérents? Interrogez cent assurés : les mécontents, vous les trouverez tous parmi les adhérents des *caisses départementales, les seules justement que l'on ait maintenues en les amplifiant!*

Autre grief d'importance. Depuis le siècle dernier, il existait en France une organisation de portée *hautement sociale,* héritière d'une tradition deux fois *millénaire de charité* et *d'aide sociale avant la lettre : j'ai voulu nommer la Mutualité.* Huit millions de Français lui avaient accordé leur confiance; le pays tout entier considérait sympathiquement ses efforts. N'oublions pas enfin que, durant la troisième République, notre Parti fut toujours son allié, son soutien et son ami.

Dire tout le bien-être social dispensé en quarante années par les sociétés mutualistes serait trop long, si l'on voulait être à la juste mesure des services rendus.

Or, cette magnifique institution, que devient-elle dans la nouvelle organisation? A peu près rien. « Un trait de plume sur un demi-siècle d'efforts » : ainsi pourrait être caractérisée la nouvelle ordonnance. Et pourtant, que demandaient les mutualistes? Essentiellement, *qu'on leur laisse leurs caisses! Ils voulaient conserver le droit de faire du bien!* Malgré la position catégorique prise officiellement par la Fédération Nationale de la Mutualité Française, il ne fut tenu aucun compte de leurs désirs. Un nouveau statut de la mutualité fut « *promulgué* », qui consacrait son amoindrissement. *Jamais encore les pouvoirs publics n'avaient agi avec autant de désinvolture à l'égard des désirs de millions de Français.* Jamais encore l'esprit politique n'avait atteint à un tel mépris du social et de l'intérêt profond des hommes! Il y a là une injustice et une malfaisance flagrante. Nous nous engageons à nous consacrer totalement à sa réparation.

On pourrait multiplier les exemples d'erreurs dans la législation de la sécurité sociale. Ne serait-ce que l'assurance longue maladie, *le gros argument de propagande.* Dans l'esprit de la loi, seul le malade incurable bénéficiera de cette assurance et sa famille sera à l'abri du besoin. L'incurable, lui, sera versé dans la catégorie invalidité et la maigre allocation dont il jouira ne lui permettra pas de subvenir aux siens.

En réalité de ce fait, pour 50 % des grands malades, l'assurance longue maladie n'est qu'un leurre.

Voulez-vous un autre exemple : le retraité à 60 ans ou 65 ans, suivant sa profession, du fait qu'il touchera une maigre retraite, n'aura plus droit aux remboursements des soins.

Je pourrais vous citer d'autres exemples, nous n'en finirions jamais.

Soyons constructifs. Ce qu'il fallait? *D'abord faire marcher les Assurances sociales.* Point n'était besoin de tout jeter par terre, et d'inventer de nouveaux mots, piètres cache-misère. *Il fallait rendre les Assurances sociales plus efficientes, plus humaines, plus pratiques*

surtout, en évitant au maximum les déplacements inutiles, les formalités tatillones, les contrôles superflus, les retards inhumains (nous dirions volontiers « *Le social n'attend pas!* » Il fallait faire que les Assurances sociales ne soient plus un guichet ou un poste de police, nous ne dirons pas un bureau de poste, car on est infiniment mieux reçu dans un bureau de poste que dans une caisse d'Assurances sociales! C'était cela la vraie tâche. Nous, radicaux, nous voulons améliorer, perfectionner, humaniser, et *non pas démolir*. Penser exclusivement au malade qu'il faut guérir, à l'infirme qui attend de l'aide, à la mère et à l'enfant qui demandent protection. *Nous voulons que l'assurance longue maladie ne soit plus une duperie, mais une réalité.* Nous voulons que *le retraité ait droit aux remboursements des dépenses occasionnées par la maladie*, à laquelle *il est plus sujet en raison de son âge. Inutile de dire, n'est-ce pas, que c'est de cela que nous faisons notre programme!*

Incapables d'organiser les Assurances sociales dans le cadre du plan de sécurité sociale, ne voilà-t-il pas que nos gouvernants prétendent, dès le 1er janvier 1947, faire couvrir le risque Accidents du travail par des caisses qui n'existent pas encore?

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'à cette date, le Ministère du Travail sera dans l'impossibilité matérielle de faire appliquer suivant ses prévisions cette tranche nouvelle du plan de sécurité sociale.

En ce qui concerne les allocations familiales, le plan de sécurité sociale qui doit les englober n'apporte aucune réforme de structure. Jusqu'ici le contrôle de l'Etat se manifestait par la nécessité d'un agrément ministériel et la surveillance de leurs opérations. Les caisses effectuaient *le paiement des allocations et répartissaient ensuite la charge entre leurs adhérents; ce mécanisme très simple permettait de proportionner exactement* les dépenses aux recettes, en ne conservant en caisse que le fonds de roulement nécessaire destiné à garantir sa solvabilité. *Une méthode financière aussi économique* entraînait des frais de perception cinq à six fois moins élevés que les charges correspondantes des assurances sociales. Quant aux frais de gestion, ils dépassaient à peine 2 % du montant des allocations versées.

La gestion de l'Etat cera certainement beaucoup plus coûteuse, mais le but politique sera atteint.

Ainsi, sous quelque aspect qu'on l'envisage, il est navrant de constater que le plan de sécurité sociale n'apporte aucune *amélioration aux institutions* qu'il englobe. Elles avaient besoin, pourtant, de réformes, *les assurances sociales*, en vue d'être simplifiées, *les allocations familiales*, en vue de s'incorporer dans une politique démographique, *les accidents du travail*, en vue d'être coordonnés avec des législations voisines, *toutes en vue de fortifier et de développer des organismes vivants qui, sous le contrôle de l'Etat, devaient garder la spontanéité et la diversité des personnes libres.* Il fallait surtout les adapter aux données permanentes et aux nécessités immédiates de la France.

On a préféré s'en tenir à des *formules vieillies*, à des *slogans de propagande*, à un *esprit qui voudrait être neuf, mais qui imite servilement des exemples étrangers qui n'ont rien de comparable aux nôtres. Aujourd'hui, comme hier*, la maternité, noyée au milieu des autres cas d'assurances sociales, *est considérée par l'Administration comme un malheur du même ordre que la tuberculose ou la perte d'un membre* broyé par une machine. *Singulière façon de concevoir la politique de natalité.*

Si les ressources affectées aux allocations familiales font masse commune avec des fonds à destination aussi distincte que les cotisations d'assurances sociales, il est à craindre que le financement difficile des retraites de vieillesse, par exemple, ne conduise à des compromis dans la répartition, dont les chefs de famille et les enfants feront les frais. *L'exemple de l'allocation aux vieux travail-*

leurs, dont les ressources ont été puisées dans les comptes individuels des assurés sociaux, en est une démonstration suffisante.

Pour nous, radicaux, 1° la sécurité sociale n'a un sens que si elle apporte à ceux qui en sont les bénéficiaires non pas des avantages nominaux, mais de substantielles réalités. Or, il ne semble absolument pas que ce but soit atteint dans la réforme précipitée à laquelle nous assistons.

2° Mais le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à l'organisation de la sécurité sociale, c'est que, sans aucun doute, à l'insu de ses auteurs, elle procède d'une tendance pernicieuse, elle équivaut, par l'extension à tout le monde des bienfaits et des charges, à la suppression de toutes les libertés, à l'omnipotence d'un Etat moins Providence que Moloch, qui s'empare de l'individu à sa naissance et ne le quitte plus jusqu'à sa mort.

3° Au lieu de chercher à rendre à l'homme le sens de l'effort, l'espoir en l'avenir, non certes en le laissant isolé, mais en le rendant solidaire d'un groupe composé d'autres hommes de chair et de sang comme lui, on le livre à une vaste machine impersonnelle *qui prévoit pour lui, agit pour lui, veut pour lui.* Il est devenu une abstraction, l' « assujetti » ou le « bénéficiaire », la « partie versante » ou la « partie prenante » un nombre désincarné. Moins encore qu'un nombre, un numéro. Normalisation et rationalisation sauront bien faire en sorte que le même numéro, aux chiffres convenablement planifiés, serve de la naissance à la mort. *Alors l'Administration toute-puissante ne connaîtra plus des Français et des Françaises de la ville ou des champs, mais des cartes perforées que triera et malaxera une mécanographie sans âme.*

⁂

Devant de tels résultats, ou plutôt une telle absence de résultats, pourquoi a-t-on voulu à toute force réaliser hâtivement cette réforme? Quelques simples chiffres nous en donnent l'explication, et démontrent du même coup les buts politiques de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

D'après les statistiques officielles, la répartition des assurés entre les caisses d'assurances sociales était la suivante :

Caisses départementales (on sait que celles-ci avaient été créées pour recueillir ceux des assurés qui n'avaient pas manifesté leur choix)	49 %	des assurés	sociaux
Caisses mutualistes	24 %	»	»
Caisses familiales	9 %	»	»
Caisses professionnelles	9 %	»	»
Caisses dites du Travail (C.G.T.)	7 %	»	»

La nouvelle ordonnance ne prévoit-elle pas que les caisses d'assurances sociales seront gérées en pratique par les « syndicats les plus représentatifs » en l'espèce la C.G.T., dont nous connaissons bien maintenant la tendance politique?

Ainsi, une minorité de 7 % d'assurés sociaux est appelée à gérer des caisses comprenant 49 % d'indifférents et 42 % d'opposants! On ne peut rêver plus curieuse démocratie!

Devant le tollé provoqué par cette perspective, on envisage — paraît-il — de modifier l'ordonnance (encore un curieux mot pour des oreilles républicaines!) et d'appeler tous les assurés à élire eux-mêmes, les administrateurs de leurs caisses? *Ce serait en venir à notre formule,* la seule vraiment logique et démocratique.

Quoi qu'il en soit, ces faits et ces chiffres montrent indiscutablement *que nous sommes en présence d'une emprise politique,* et non d'une réforme vraiment sociale, puisque toute la sécurité sociale va

être — si nous n'y prenons pas garde — mobilisée demain au service d'un parti dont nous connaissons trop la propagande.

Nous ne sommes pas contre la Sécurité Sociale! Bien au contraire! Mais entendons-nous. *La nôtre*, c'est celle qui secourt le malade, qui vient en aide à la mère et à l'enfant, qui soutient le vieillard et le déficient physique. *La nôtre* les prend en charge, quelles que soient leur appartenance politique et leurs opinions, du seul fait qu'ils ont besoin d'aide. *La nôtre* est humaine, c'est la *vraie Sécurité Sociale!*

Demain, notre Parti doit prendre la tête de ce mouvement social rénové. Il doit ouvrir les yeux aux assurés. Il doit les aider à faire gérer leurs caisses par des hommes indépendants, non à la solde d'un parti. Travailleurs, mutualistes, familles doivent s'unir pour exiger l'application d'un plan de Sécurité Sociale UNIQUEMENT SOCIAL!

Le Parti Radical-Socialiste, apôtre de toutes les libertés comme de toutes les choses profondément humaines, les aidera de toutes ses forces!

Tels sont, Citoyennes et Citoyens, les trois points importants de notre programme de politique sociale. Encore une fois, nous n'entendons attribuer à cette énumération restreinte aucune valeur limitative. Nous avons voulu, simplement, en isolant quelques problèmes déterminés, donner plus de force à nos idées, montrer que le Parti Radical et Radical-Socialiste a des conceptions précises et nettes, *et qu'il est prêt à passer utilement à l'action sociale.*

C'est volontairement que nous n'avons pas parlé des mille autres problèmes sociaux qui se posent à la France d'aujourd'hui : natalité et problème démographique, protection de la mère et de l'enfant, lutte contre les fléaux sociaux (tuberculose, syphilis, cancer), assistance, service social... La liste serait longue si nous la voulions complète.

Mais disons bien que, pour n'avoir pas parlé de ces problèmes, *nous ne les pensons pas moins.* L'heure venue, les Radicaux et Radicaux-Socialistes auront pour chacun d'eux un programme d'action précis, réel, éprouvé à la pierre de touche des réalités. Car, pour nous, *une politique sociale est un tout.* Ellle n'est pas la mise en pratique de quelques réalisations hasardées et TAPAGEUSES. Elle est au contraire un ensemble cohérent de mesures réfléchies, souples, le plus souvent discrètes, capables de garantir progressivement à l'homme un mieux-dire. Ce qui est, n'est-il pas vrai, la seule façon d'assurer le progrès de l'évolution sociale, et le bonheur de l'humanité?

La Politique Sociale

Rapport de Madame Hélène CAMPINCHI

Vice-Présidente du Conseil Général de la Corse

CITOYENS, CITOYENNES,

Après une longue période d'indifférence à l'égard des problèmes concernant la famille et la population, problèmes qui figurent à l'ordre du jour de notre séance de ce soir, il semble que tous les partis politiques, sans exception, veuillent s'en faire soudain les apôtres les plus ardents et les défenseurs les plus zélés. De tous les horizons, nous voyons surgir des plans de réformes, nous voyons soumettre à l'opinion publique des programmes grandioses. De larges débats se sont institués, tout récemment, devant l'Assemblée nationale constituante, touchant notamment le plan de sécurité sociale et le régime des prestations familiales.

Nous avons, nous, Radicaux, pris nettement position.

M. le docteur Lafay vous a dit, il y a un instant, en termes excellents, qu'elles étaient les réserves et les critiques que, sur le plan technique, nous avions formulées à l'égard de la loi sur la sécurité sociale, dont, par ailleurs, nous avons toujours défendu le principe.

Nous avons souligné combien l'application des textes qui devaient entrer en vigueur le 1er juillet dernier risquait de léser considérablement toute une catégorie de travailleurs, le personnel de cadre, en les privant du bénéfice de droits acquis.

Nous avons fait ressortir l'insuffisance d'une loi qui, voulant donner à chacun la garantie qu'il jouira en toutes circonstances d'un revenu suffisant pour lui assurer, ainsi qu'aux siens, un minumum vital, passe sous silence l'un des facteurs d'insécurité, le chômage, qui est une des menaces les plus graves qui pèsent sur les travailleurs.

Tout en nous déclarant partisans des efforts de coordination et de simplification entrepris — car nous ne songeons pas à nier que la diversité des organismes concourant à l'application des lois sociales présente des inconvénients techniques qu'il fallait tenter de réduire dans la plus large mesure possible —, nous avons exprimé avec force notre crainte de voir un organisme unique, à compétence universelle, tout puissant, irresponsable, qui risque de glisser vers l'étatisation et de devenir une gigantesque administration nouvelle. disposer de sommes considérables — 100 milliards par an, plus du tiers du revenu national —, dont peut-être il sera tenté de consacrer à sa propre gestion une part importante, alors que, par ailleurs, le

champ d'activité de la mutualité, dont on sait la place éminente qu'elle a joué dans le progrès social, est singulièrement restreint, sinon supprimé, et que se trouve abrogé un régime de liberté qui permettait aux travailleurs de se grouper par affinités et par professions, la liberté découlant précisément du pluralisme des caisses.

Mais comment concevoir par ailleurs que nous eussions pu nous déclarer les adversaires d'une loi qui, si elle ne marque pas un pas décisif, tend à tout le moins à assurer dans l'avenir le mieux-être des Français et des Françaises? Et d'ailleurs, les principes sur lesquels repose le plan de sécurité sociale, ne les avons-nous pas toujours défendus? Ne nous sommes-nous pas déclarés de tous temps partisans de la retraite des vieux, de la généralisation des assurances sociales et des allocations familiales? C'est une loi d'essence radicale, la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, mise en application longtemps avant la guerre de 1914, ce sont les efforts déployés, en 1936, par notre Secrétaire général, M. Pierre Mazé, qui ont été à l'origine des premiers textes instituant une aide de l'Etat en faveur des vieux travailleurs, tout comme ils ont ouvert la voie à la loi sur les assurances sociales, dont les ministres radicaux se sont toujours efforcés de rendre l'application plus large et plus facile, la soutenant contre les assauts qu'elle a subis. C'est à l'un des nôtres, M. Landry, Ministre du Travail en 1931, qu'est dû le vote de la loi du 11 mars 1932 qui rend les allocations familiales obligatoires (*applaudissements*); et c'est un gouvernement à majorité radicale, le gouvernement Daladier (*applaudissements*) qui, en promulguant les 167 articles du décret-loi connu sous le nom de Code de la famille, a définitivement unifié et généralisé le régime des compléments familiaux, inclus désormais dans les textes sur la sécurité sociale.

Et lorsque, tout récemment, un nouveau débat s'est ouvert devant l'Assemblée nationale constituante sur l'amélioration des prestations familiales, M. Landry, rapporteur du projet gouvernemental au nom de la Commission du travail, n'eut pas de peine à démontrer que les améliorations projetées : institution des primes de maternité, extension des primes à la première naissance, augmentation et progressivité du taux des allocations familiales, relèvement du taux de l'allocation de salaire unique — issue de l'allocation de la mère au foyer, qu'avait instituée le Code de la famille —, relèvement automatique du taux des salaires moyens départementaux, avaient été préconisés par lui de longue date, dans diverses propositions de loi déposées sur le bureau des Assemblées.

⁂

Est-ce à dire qu'il fallait s'en tenir là?

Certes, non.

A l'heure où nous pouvons enfin dresser le bilan des catastrophes nées de la guerre : 1.440 milliards de francs 1939, 1.450.000 pertes humaines, à l'heure où l'avenir même de notre race est menacé, négligerons-nous le moindre effort, fût-il partiel et fragmentaire, pour sauver notre capital humain? La France n'est plus au temps où, riche de sa politique traditionnelle, elle était la nation d'Europe de beaucoup la plus prospère. Au 1er janvier 1946, sa population ne s'élevait plus qu'à 39.700.000 habitants, contre 41.126.000 au 1er janvier 1939. Et, chose plus grave encore, la diminution a porté surtout sur les éléments jeunes, de 0 à 19 ans, qui n'étaient plus que 11.774.000 en 1946 contre 12.892.000 le 1er janvier 1939. Or, l'Allemagne, même amputée de plusieurs provinces, compte encore 72 millions d'habitants, avec un pourcentage considréable de jeunes.

C'est dire l'importance de la question démographique; c'est dire que rien de trop audacieux, rien de trop coûteux même ne saurait être entrepris pour enrayer le fléau de la dénatalité.

Or, malgré les cris d'alarme qui ont été poussés, qu'a-t-on fait depuis deux ans?

On a mis sur pied un système de sécurité sociale. On veut assurer l'automatisme de l'aide aux détresses physiques et morales?

Mais il n'est question, en fait — car les dispositions nouvelles qui intéressent la sécurité proprement dite, l'assurance de longue maladie par exemple, n'ont qu'un caractère très restreint —, il n'est question, dis-je, que d'un cadre, que d'un plan, que d'une organisation administrative, que de la coordination d'un certain nombre de choses existantes. On veut couvrir les risques individuels : maternité, maladie, accidents du travail, invalidité, vieillesse, mais les dispositions prévues sont palliatives. Elles ne sont ni curatives, ni préventives. Qui plus est, elles ont parfois un caractère trompeur. On a promis aux travailleurs la généralisation de la sécurité sociale. La loi a été votée, mais, dans le même temps, le gouvernement, soucieux, selon ses propres déclarations, de ne pas imposer à l'économie une charge trop lourde, a décidé qu'elle ne serait pas appliquée tant que l'indice moyen de production n'aurait pas atteint 110 % du niveau de vie de 1938, en ce qui concerne l'allocation aux vieux travailleurs, et 125 % de ce chiffre pour les autres risques. On a dit aux familles nombreuses que les allocations familiales allaient être portées du simple au double, mais qui sait si, en raison de la hausse constante des prix de première nécessité, les dispositions nouvelles constitueront, pour ses bénéficiaires, une aide vraiment substantielle?

En réalité, la vraie sécurité sociale doit tendre à diminuer les risques, et non seulement à réparer les conséquences de ceux-ci. Certes, la part de l'Etat dans le budget des allocations familiales passe de 13 à 37 milliards de francs, mais qu'est ce chiffre par rapport à notre budget de près de 600 milliards de francs?

Les Français sont en droit d'exiger que la sécurité sociale constitue une solide et sérieuse réalité. On ne la conçoit pas sans l'organisation d'un système de prévention médicale et sanitaire, sans l'adoption d'un plan de lutte positive contre tous les maux qui menacent directement la sécurité de la nation : dénatalité et dépopulation, fléaux sociaux, sans la mise au point d'un programme précis de réalisations constructives dans le domaine de l'hygiène publique et sociale, de l'armement sanitaire, de l'amélioration de l'habitat rural et urbain, comme aussi d'action et d'éducation sociales.

D'accord, me direz-vous, mais il s'agit là d'un programme à longue échéance, qui se traduira par des dépenses très élevées, comportant une lourde charge financière pour la nation, et qui, par ailleurs, demandera des années d'efforts.

Dépenses très élevées! Il ne faut rien exagérer, et si nous comparons certains budgets civils : Population, Justice — je vous dirai tout à l'heure pourquoi celui-ci doit retenir notre attention —, Education nationale même, à ceux d'autres départements ministériels, et surtout aux budgets militaires, nous devons avec tristesse constater que les premiers ont toujours été traités en parents pauvres.

En 1946, les crédits ouverts au titre du Ministère de la Justice s'élèvent à 2.498.862.000 francs. Le Ministère de la Population dispose de 14.396.030.000 francs, le Ministère de l'Education nationale, de 28.275.649.000 francs. Pour ce même exercice, le budget de la Défense nationale se monte encore à 140 milliards de francs, cependant que les effectifs militaires ont passé de 900.000 hommes en 1945 à 495.000 en 1946.

Années et années d'efforts, peut-être! Mais pourquoi ne pas commencer, pourquoi ne pas tenter de procéder aux réformes par étapes?

Soyons réalistes!

Il ne s'agit pas de légiférer, certes, sous la seule pression des cir-

constances, à la remorque des événements. Les questions sociales doivent être débattues avec ampleur. Mais pas plus que ne saurait être considérée comme satifaisante la tendance qui s'est manifestée au cours des années dernières : fabriquer lois sur lois, reproduisant pour la plupart des textes anciens, et n'apportant rien de nouveau à l'édifice du progrès social, sinon une anarchie généralisée — c'est le cas, nous n'hésitons pas à le dire, des dernières lois sur la protection maternelle et infantile, sur la tuberculose, sur l'alcoolisme —, pas davantage ne saurions-nous nous contenter de projets trop vastes, reposant sur des abstractions, ou même sur le vide, et qui ne constituent souvent que des formules démagogiques, en tous points condamnables.

Ne perdons pas le contact avec le réel. Soyons concrets. Tenons compte des faits. Etudions-les de façon positive. Demandons-nous comment nous pouvons y remédier sans tarder. Il y a dans l'arsenal de nos lois bon nombre d'entre elles qui sont excellentes, mais qui n'ont pas été appliquées. Il y a, dans les cartons de nos Assemblées, un certain nombre de projets qui ont été longuement mûris et sagement étudiés. Pourquoi ne sont-ils jamais venus à l'ordre du jour? Pourquoi toujours vouloir faire du neuf, souvent à contre-temps? Il y a, sur le plan des organismes publics ou privés d'aide sociale, des institutions bienfaisantes qui ont fait leurs preuves, mais que l'on condamne à une disparition progressive et lente, alors qu'il faudrait bien peu de chose pour encourager et stimuler leur action. C'est peut-être un langage nouveau que vous entendez ce soir, mais, croyez-moi, je suis en contact de trop près, depuis de longues années, avec les misères humaines, pour savoir qu'elles ne peuvent attendre le bon vouloir d'un Gouvernement, d'un Comité interministériel, d'un Conseil supérieur, d'un Parlement, d'une Commission parlementaire, ou d'un service administratif.

Des enfants sont morts de froid au cours des hivers 1941-1944, des vieillards sont morts de faim, des pères, des mères de famille se sont donnés la mort avec leurs enfants, faute de pouvoir suffire à leurs besoins. Laisserons-nous de pareils drames se perpétrer ou se renouveler?

⁂

Famille et population, les deux questions n'en font qu'une. En réalité, la famille doit être considérée comme la cellule vitale de la société, comme la base même de la force et de la prospérité nationale, par la réserve d'hommes, de citoyens, d'éléments productifs qu'en la personne de ses enfants elle constitue.

C'est du sort de ceux-ci que je voudrais me préoccuper aujourd'hui, et non pas, pour me conformer au programme que je vous ai indiqué et à la méthode que je me suis tracée, de tous les enfants en général, mais d'une catégorie particulièrement intéressante parmi eux, les enfants en danger.

Favoriser les naissances, protéger la première enfance, encourager les familles nombreuses, oui, et qui pourrait nier que ces dépenses sont payantes, sont rentables?

Sait-on que, dès 1943, il y a eu en France plus de naissances qu'en 1939, malgré le nombre considérable de jeunes hommes absents de leurs foyers, malgré les circonstances d'ordre économique et moral qui eussent pu justifier une chute de la natalité, malgré un taux accru de la mortalité infantile, dû aux souffrances endurées par les mères comme par les enfants — déficiences, sous-alimentation, froid, paupérisme —? Et ce résultat n'est-il pas dû à l'application du Code de la famille, aux primes à la première naissance, aux allocations familiales et de salaire unique, qui ont permis à de jeunes ménages d'envisager avec moins d'effroi que par le passé la venue au monde d'un nouveau-né?

Mais ce n'est pas de cela que je voudrais vous parler ce soir, puisqu'aussi bien la question a été traitée de main de maître, l'an dernier, ici même, par Marianne Verger.

Car la France ne peut attendre une solution à long terme. Un redressement de la natalité, même s'il se produit, n'aura d'effet que progressif. Or, le temps fait défaut. C'est dans l'immédiat que, pour le salut commun, il faut agir. Nous ne saurions laisser perdre les forces de la jeunesse qui nous reste.

Il y a, en France, environ 12 millions et demi d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans, chiffre qui diminue au fur et à mesure que baisse la natalité et que la population vieillit. Les jeunes de moins de 20 ans représentaient une proportion de 45 % par rapport à l'ensemble de la population en 1790, de 35 % en 1900, de 29 % en 1944. En même temps qu'elle diminue quantitativement, notre jeunesse souffre d'une crise profonde. La guerre, la retraite, l'occupation, l'absence du père, ou du père et de la mère tout à la fois, les dislocations, les dissociations familiales, les difficultés matérielles de tous ordres qui ont généralisé le marché noir, la discipline sociale bafouée parce qu'imposée au nom d'un gouvernement aux ordres de l'ennemi, la vie aventureuse de tous ceux qui s'enrôlèrent dans le maquis, telles ont été les causes principales de la démoralisation de notre jeunesse, en même temps que l'insuffisance de la lutte contre les fléaux sociaux : tuberculose, syphilis, alcoolisme, les mauvaises conditions de l'habitat, le taudis, les tentations de la rue, accroissaient de jour en jour le péril qui la menaçait.

L'Assistance publique a en charge plus de 200.000 enfants, au nombre desquels 109.000 sont des pupilles de l'Etat. Parmi eux, 37 % sont des enfants moralement abandonnés, pourcentage plus élevé qu'il ne l'a jamais été. Sait-on que de 30.300 en 1936, le nombre des enfants confié à l'Assistance publique, après déchéance des parents, est passé à près de 40.000 en 1943?

Récemment encore, 500.000 enfants ne fréquentaient pas l'école.

Parmi les enfants d'âge scolaire, 250 à 300.000 enfants sont des arriérés, des retardés, des déficients.

Le nombre des mineurs traduits en justice est passé de 9.800 en 1930 à 34.781 en 1942. De 1930 à 1942, on a enregistré une augmentation du chiffre des enfants délinquants atteignant jusqu'à 400 %. A ce nombre, il faut ajouter celui des mineurs vagabonds, le vagabondage s'accompagnant presque toujours, chez les filles, de prostitution clandestine.

On peut évaluer à 1 million le nombre des enfants qui ont besoin d'aide, de surveillance, de protection. Que fait-on, en France, pour les enfants, ou privés de leur milieu naturel : la famille, ou inadaptés, mais qui, traités, soignés et rééduqués en temps voulu, pourraient être reclassés, récupérés, et devenir de bons et honnêtes citoyens?

Les uns, les infirmes, les incurables, relèvent de la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire; les familles reçoivent de maigres allocations, ou les enfants sont dirigés sur les hospices. Les autres, les malades, les épileptiques par exemple, peuvent bénéficier de la loi sur l'assistance médicale gratuite, combien insuffisante elle aussi! Pour les anormaux de l'intelligence et du caractère, c'est pire encore; ils sont justiciables de la loi de 1838 sur les aliénés! Pour obtenir le placement d'un enfant anormal dans un établissement, on exige un certificat d'internement, attestant qu'il constitue un danger pour la sécurité publique! Les enfants de justice, eux, sont les mieux traités. Depuis qu'ont été créés les tribunaux pour enfants, depuis surtout qu'est appliquée l'ordonnance du 2 février 1945, les mineurs délinquants sont placés sous la protection judiciaire. Un magistrat spécialisé, le juge des enfants, se préoccupe de savoir quel est l'intérêt du mineur, qu'il faut redresser et non punir, et, aidé par les services sociaux et les délégués à la liberté surveillée,

prescrit à son égard les mesures de placement nécessaires, soit dans la famille même, soit dans des établissements de rééducation.

Mais pour tous ceux qui, asociaux à un titre quelconque, arriérés légers ou anormaux, enfants débiles, fugueurs, instables, ou atteints de troubles de caractère, se trouvent en opposition avec leur propre milieu, pour les prédélinquants, il n'y a rien, absolument rien, et il arrive que des assistantes sociales, des éducateurs, des magistrats même, consultés par des parents soucieux de l'avenir de leurs enfants, répondent aux premiers : « Il est dommage que votre enfant n'ait pas commis un délit. Le tribunal pourrait s'occuper de lui ! »

Il n'existe rien, dis-je. J'ai tort de parler de la sorte, car il y a pour les enfants des lois bien faites, mais elles ne s'appliquent pas, ou presque pas. Il existe des organismes susceptibles de leur venir en aide, mais, qu'il s'agisse des services sociaux, des consultations de neuro-psychiatrie, des institutions appropriées, la pauvreté et la précarité des premiers, le nombre notoirement insuffisant des seconds, l'absence de crédits et de soutien des troisièmes ne leur permettent pas d'être convenablement équipés pour accomplir la tâche que l'on est en droit d'attendre d'eux.

Les lois? Qu'il nous suffise de citer à titre d'exemple celle du 15 avril 1909 sur l'enseignement aux arriérés, due à un sénateur radical, M. Paul Strauss, qui prévoit des classes et des écoles de perfectionnement pour les retardés scolaires. Elle est excellente, cette loi. Elle a tout prévu : dépistage à l'école, enseignement manuel et professionnel tout autant que scolaire, donné par des instituteurs pourvus d'un brevet spécial, examens médico-psychologiques, comités de patronage destinés à suivre les enfants à leur sortie de l'école. Mais il n'y a qu'un malheur, c'est qu'elle est facultative pour les départements et les communes, et que, pratiquement, elle ne s'applique pas. 2.000 enfants arriérés seulement en France, sur un total de 80.000, fréquentent les classes de perfectionnement, alors que 70 % d'entre eux seraient récupérables pour la société. Nous avons, nous, Radicaux — et c'est à notre ami M. le Président Queuille que je songe particulièrement —, souvent demandé que la loi de 1909 devienne obligatoire. Il n'en coûterait pas très cher, croyez-moi, même si l'Etat devait, pour ce faire, subventionner les collectivités locales. Mais rien n'a été fait dans ce domaine.

Les consultations de neuro-psychiatrie, surtout s'il existait des dispensaires ouverts de prophylaxie mentale, permettraient, elles aussi, de soigner, de guérir nombre de ceux qu'il est convenu d'appeler les petits mentaux, les anormaux légers. Mais là encore, faute de crédits, nous ne voyons rien venir. Et cependant, M. Paul Strauss, dès 1928, demandait que ces consultations fussent généralisées.

Les magistrats du Tribunal pour enfants se heurtent aux mêmes difficultés; pénurie de centres d'observation, d'instituts médico-pédagogiques, d'établissements de rééducation, personnel des services sociaux insuffisamment rétribués : 5 à 6.000 francs par mois pour des assistantes sociales diplômées d'Etat, en telle sorte que le recrutement risque ou de se tarir, ou de devenir qualitativement inférieur!

Trois Ministères se partagent les enfants : Justice, Santé publique, Education nationale. Ils ne sont dotés que de crédits très insuffisants, je vous l'ai dit tout à l'heure. Et cependant, le nombre de millions à dépenser ne serait pas très élevé pour que la mise en place du dispositif nécessaire puisse être effectué. Et puis, ne voit-on pas les économies qui en résulteraient pour notre budget d'assistance? L'entretien des enfants dans les hôpitaux, les hospices, les asiles, coûte fort cher. Pourquoi ne pas faire en sorte qu'ils puissent vivre décemment, ces centaines de milliers d'enfants, dont le cadre est le plus souvent un foyer misérable, dissocié ou détruit? Pourquoi tarder à voter des textes qui s'imposent, pourquoi lésiner sur des crédits infimes en comparaison de notre budget global? Pourquoi marchander les quelques millions qui permettraient d'écono-

miser quelques milliards? Ne comprendra-t-on pas que, si la souffrance atteignant les jeunes paraît plus injuste, les remèdes par contre offrent plus de chances d'efficacité? Au moment où la France doit remettre en œuvre, pour sa reconstruction et la reprise de sa production, la totalité de ses forces, rien ne saurait être négligé pour permettre aux enfants provisoirement inaptes de participer à l'activité nationale, de remédier dans une certaine mesure à l'insuffisance de notre natalité, et de rendre total l'effort de redressement de notre pays. L'intérêt de chacun des enfants de France est intimement lié à l'intérêt de la patrie.

⁂

Les enfants sains qui demeurent au foyer sont, à leur tour, guettés par les fléaux menaçants qui risquent de les dévoyer ou de les corrompre, souvent définitivement. Il en est un dont je voudrais vous parler aujourd'hui parce que, parmi tant d'autres, il apparaît comme particulièrement nocif : c'est le taudis.

La vétusté des immeubles, l'exiguité des locaux, ont créé les taudis, ces logements malsains, ces habitations humides, ces garnis sordides, soustraits aux règles les plus élémentaires de l'hygiène.

Le taudis, il est partout, à la campagne, où les paysans vivent sur la terre battue, entre le tas de fumier, la rigole d'écoulement du purin et la porte de l'écurie, et où l'hiver on voit parfois la famille, en dépit de la saleté, lutter contre le froid en réunissant bêtes et gens dans la pièce unique; à la ville, où de petits employés vivotent dans des soupentes sans air, dans des pièces sans fenêtres, et parfois sans gaz et sans électricité.

En France, il y a : 200.000 appartements infectés;
200.000 insalubres;
300.000 garnis malsains;
200.000 sans fenêtres.

Le pourcentage des logements insalubres atteint 40 % à Paris, où 200.000 personnes végètent dans des maisons dites « mortelles », à l'intérieur d'îlots classés officiellement insalubres. 25 % à Paris, 20 % en province, telle est la proportion des familles ne disposant pour se loger que d'une demi-pièce par personne, et la situation est plus grave encore dans les villes de province.

Or, le taudis est un fléau triple au point de vue de l'hygiène, de la moralité et de la paix sociale.

C'est tout d'abord un foyer de déchéance physique, le lieu d'élection et de propagation des maladies et des épidémies meurtrières : typhoïde, grippe, rougeole, coqueluche, etc...

La tuberculose y exerce ses ravages : dans les îlots insalubres des grandes villes, la mortalité tuberculeuse atteint le double de la mortalité générale.

Il accroît la mortalité infantile.

Ceux qui survivent sont souvent des rachitiques et des dégénérés.

C'est aussi un facteur de déchéance et de dégradation morale.

Le père, dégoûté d'un logis où il n'y a plus de place pour lui, passe ses soirées et ses nuits au dehors, au cabaret le plus souvent. En 1939, 9 milliards de salaires ont été dépensés en alcool.

La mère ne veut plus mettre d'enfants au monde, et déserte son intérieur.

Les jeunes gens s'évadent — la promiscuité d'ailleurs suscite la débauche — et sont à la merci de tous les contacts malsains.

Les enfants sont livrés à la démoralisation de la rue.

La délinquance juvénile est directement proportionnelle au nombre des taudis.

La famille se disloque, se disperse. Sa stabilité, dont dépend, n'est-il pas vrai, la paix sociale, est définitivement compromise.

Le taudis est un des fléaux sociaux les plus redoutables. Tant qu'il subsistera, notre pays ne pourra entrer dans une phase de redressement véritable.

Tout cela est vrai, me direz-vous, mais que faire?

Pourquoi parler du taudis puisque les circonstances présentes rendent impossible l'exécution de tous travaux de construction, voire les plus minimes, voire de tous travaux d'entretien et de réparation?

N'est-il pas inopportun de mettre cette question à l'ordre du jour de notre Congrès, au lendemain d'une guerre meurtrière qui, en 1946, après une période de six ans, sans construction ni réparations, nous oblige à dénombrer 80 départements sinistrés, 1.785.000 immeubles d'habitation détruits en totalité, ou endommagés, soit 18 % de notre capital immobilier, ce qui représente un dommage estimé à 144 milliards de francs 1936?

Le problème de l'habitation a un aspect social; il peut être envisagé sous l'angle de la santé publique, d'accord; mais il a aussi un aspect économique qui le conditionne, et, à cet égard, nous sommes actuellement paralysés.

A cette manière de voir, nous ne saurions souscrire. Et c'est l'exemple de l'étranger que nous invoquerons.

Car, à côté de nous, des peuples pauvres comme l'Allemagne ont, pendant la période de l'entre-deux-guerres, accompli un magnifique effort de construction. En trois ans, de 1928 à 1931, pendant l'une des périodes les plus sombres de son histoire, ce pays avait construit 940.000 logements, trois fois plus que la France en vingt ans.

Entre 1919 et 1939, l'Angleterre renouvelait et modernisait 25 % de son capital immobilier, l'Allemagne 30 %, la Hollande 60 %, cependant que la France limitait son effort à 8 % ! En Suède, le nombre des logements a augmenté des deux tiers en moins de quinze ans, de 1924 à 1938. En Amérique, de 1940 à 1945, 1.900.000 logements ont été construits par les organismes gouvernementaux et privés; des villes nouvelles se sont édifiées.

Pourquoi la France ne s'inspirerait-elle pas de ces exemples?

Et tout d'abord, pourquoi en sommes-nous là?

Déjà, en 1919, la guerre de 1914-1918 ayant laissé derrière elle près d'un million de logements dégradés, notre domaine immobilier en service se composait, en grande partie, de maisons vieilles — soixante ans en moyenne —, sans confort, généralement insalubres, ou surpeuplées.

Et cependant, la construction s'est ralentie pendant la période de 1919 à 1939. L'indice général du bâtiment, qui était de 100 en 1931, était tombé à 57 en 1937. Le nombre des permis de bâtir délivrés annuellement à Paris, de 2.081 en 1913, n'était plus que de 283 en 1937.

A quoi était dû cet état de choses?

En grande partie à la limitation arbitraire du taux des loyers, établie par une législation provisoire et d'exception en principe, mais qui est toujours en vigueur — quelque soixante lois sur les loyers ont complètement dénaturé le problème —, législation qui a eu pour conséquence de compromettre, sinon de supprimer, la rentabilité des capitaux investis dans des opérations immobilières.

De 1914 à 1939, le coefficient du coût de la construction est passé de 1 à 12, tandis que le prix des loyers n'a augmenté que dans la proportion de 1 à 4. La propriété bâtie s'est vue imposer de lourdes charges, chaque jour accrues.

L'Etat. cependant, est intervenu pour parer dans la mesure du possible à cette grave crise du logement.

Il s'est surtout préoccupé de promouvoir l'amélioration du logement populaire, en facilitant l'obtention d'une habitation présentant un minimum de salubrité et de confort aux travailleurs peu fortunés. Il a octroyé à des organismes, créés et fonctionnant sous son contrôle, des avances à taux d'intérêt réduit, destinés à permettre, soit par l'intermédiaire des offices et sociétés d'H.B.M., la construction de logements salubres susceptibles d'être loués à bon marché, soit, par l'entremise de sociétés de crédit immobilier, l'attribution à des conditions avantageuses de prêts à ceux qui par leurs propres moyens n'auraient pu faire construire ni devenir propriétaires de leur pavillon d'habitation.

Grâce à la législation sur les H.B.M., 350.000 logements ont été construits en trente ans, résultat non négligeable, mais résultat bien inférieur aux réalisations obtenues dans divers pays.

Pourquoi? Parce que les crédits ont été distribués d'année en année sans aucun plan financier; ils ont atteint 2 milliards en 1930-1931, mais ont été totalement supprimés en 1933, en telle sorte que la situation des sociétés d'H.B.M. est devenue désastreuse. Pour l'année 1939, la loi des finances prévoyait une avance de 200 millions à répartir entre plus d'un millier d'organismes!

Parlerons-nous des bonifications d'intérêts et exemptions d'impôts prévues par les lois? Elles constituent un avantage insuffisant pour rétablir l'activité nécessaire à un large développement des opérations immobilières, et ne peuvent apparaître que comme un expédient.

Parlerons-nous des lois sur l'habitat rural qui, bien qu'admettant le principe d'une participation de l'Etat aux travaux de restauration ou d'édification entrepris par des particuliers sans aucune contrepartie, sont, elles aussi, très insuffisantes? Reconnaissons loyalement que, dans les projets élaborés avant la guerre, des crédits infimes étaient prévus pour l'électrification, les adductions d'eau, l'éducation nationale, la santé publique, et que rien ne figurait au programme des travaux pour l'amélioration de l'habitation, pour les lotissements et les concentrations insalubres.

A cet égard, le Français a toujours vu petit.

Malgré cet état de choses, malgré les difficultés de l'heure, et bien que je ne puisse, dans le cadre d'un exposé aussi bref, étudier le problème dans son ensemble, qu'il me soit permis d'indiquer, à grands traits, comment pourraient être envisagés certains des acpects qu'il revêt.

La question des loyers, par exemple, est-elle insoluble? Est-il impossible de concilier les légitimes revendications des propriétaires avec les intérêts des locataires? Nous ne le croyons pas. Reconnaissons loyalement qu'il y a des abus dans l'état de choses actuel. Reconnaissons qu'il est anormal que, parce que les loyers n'augmentent pas, ou n'augmentent guère, un particulier garde pour lui seul un appartement de huit pièces, un ménage dont les enfants sont mariés conserve son logement ancien, une personne habitant la majeure partie de l'année en province garde à Paris un pied-à-terre. Mais convenons aussi qu'en raison du coefficient de majoration de la construction, le retour intégral au droit commun serait à la fois impossible et vain, car il ne permettrait pas de résoudre le problème de la construction privée de logements à bon marché. Les particuliers peuvent sans doute construire des villas ou des

appartements de luxe, mais la construction privée de logements moyens, et surtout populaires, apparaît actuellement impossible. Un logement de trois pièces exigerait actuellement un loyer de 20 à 25.000 francs.

Construisons cependant. N'y eût-il que quelques particuliers pour payer un appartement de trois pièces 20.000 francs, préférant cela au pas de porte de 500.000 francs ou d'un million qui lui est demandé, tant mieux! Les autres trois pièces continueront à coûter 4 à 5.000 francs. Une péréquation générale s'opérera de la sorte.

Il ne faut d'ailleurs pas systématiquement s'opposer à une hausse des loyers. Pain et loyer à bon marché, certes; mais pain et loyers gratuits, non. Des augmentations progressives sont possibles moyennant des aménagements équitables. On a préconisé la création d'une caisse de travaux où seraient obligatoirement versées les augmentations de loyers. Les sommes ainsi payées ne pourraient être utilisées que pour des travaux immobiliers d'amélioration, d'entretien des locaux, de constructions neuves, travaux contrôlés par l'Etat. Une formule pourrait, à cet égard, être mise au point.

D'autres remèdes sont possibles. On a, et c'est justice, établi une taxe de compensation sur les locaux vacants, ou insuffisamment occupés, taxe consistant en une augmentation de la contribution mobilière proportionnée au nombre de pièces considérées comme excédentaires.

On a institué un service du logement — municipal dans les départements, départemental à Paris —, qui dressera le fichier des locaux vacants et de ceux qui ne sont pas effectivement occupés, ou le sont de façon insuffisante. Souhaitons que cette mesure n'ait pas pour seul résultat de créer une nouvelle armée de fonctionnaires, mais aboutisse à une péréquation partielle entre les locataires privilégiés et ceux qui, dans des conditions très onéreuses, sont insuffisamment logés. Les renseignements donnés hier à cet égard par M. Billoux, au Conseil des ministres, sont peu encourageants : 30.000 demandes de relogement à Paris, dont 600 seulement auraient été satisfaites!

On se doit de mettre fin au régime des réquisitions abusives. Il est inadmissible qu'au moment où l'on décide de procéder à des déréquisitions, des ministères, pour loger de nouveaux services, dont la nécessité est souvent fort contestable, procèdent à de nouvelles réquisitions, le plus souvent dans les quartiers les plus vivants ou dans les immeubles les mieux aménagés.

Pratiquons, à la campagne, encore qu'avec prudence, tant le problème est difficile à résoudre, une politique de remembrement, notamment dans la mesure où elle doit permettre à la famille rurale de disposer d'un meilleur habitat. Consacrons d'ailleurs un effort particulier à l'habitat rural, dont l'importance est capitale. A la faveur des lois sur la reconstruction, faisons tout pour assurer le relogement des sinistrés, et notons au passage combien a été décevant à cet égard le débat sans ampleur qui s'est déroulé à l'Assemblée constituante le 12 août dernier, puisqu'aussi bien le projet que nous a promis le Ministre des Finances ne verra vraisemblablement pas le jour avant la fin de ses travaux.

Provoquons l'intervention des collectivités publiques pour la remise en marche et le développement de l'institution des H.B.M. et de la petite propriété.

Outre l'effort administratif, exigeons des industriels qu'ils aménagent des logements salubres et convenables pour leur personnel, ces dépenses devant figurer dans les frais généraux de l'entreprise.

Mettons au point un programme national d'habitation et d'urba-

nisme; ne continuons pas, par la politique du laissez-faire, à élever tous les jours des taudis que nous n'abattons pas.

Il s'agit là, allez-vous me dire, d'une œuvre de longue haleine, d'une politique à long terme. Nous ne le méconnaissons pas, encore que certaines mesures puissent être appliquées immédiatement, que ce soit sur le terrain pratique ou dans le domaine législatif. Pour favoriser la construction, par exemple, ou à tout le moins le démarrage de la construction, évitons, comme cela vient de nous être révélé, que faute de crédits nécessaires, les entrepreneurs, bien que les usines produisent les matériaux appropriés et soient en possession de stocks importants, ne puissent se procurer ce dont ils ont besoin pour reconstruire.

Sur le plan législatif, adoptons sans tarder une mesure préconisée de longue date, et qui peut s'intégrer dans le cadre des allocations familiales, celle de l'allocation de logement.

Le Français n'affecte à son loyer qu'une part trop faible de son revenu, ne dépassant guère en moyenne 6 à 7 %, alors qu'à l'étranger, elle est de 15 à 20 % : 12 % en Russie, 19 % en Angleterre, 20 % en Allemagne. Les Américains estiment qu'ils peuvent consacrer 20 % de leurs ressources pour leur loyer, ou pour acheter une maison dont le prix ne dépasse pas deux fois leur revenu annuel.

En Suède, la construction est coûteuse, les loyers sont chers : 20 à 25 % du revenu, les appartements sont petits (une ou deux pièces), mais pourvus de tout le confort moderne.

Une œuvre éducative est à entreprendre, et il faut faire comprendre aux Français que le logement répond à un besoin vital. Mais il est, pour parvenir à ce résultat, toute une catégorie de chefs de famille qu'il faut aider, ce sont les chefs de famille nombreuse. Pourquoi ne pas aménager les allocations familiales déjà existantes de telle sorte qu'une fraction de leur montant puisse, si nécessaire, être obligatoirement affectée aux dépenses vitales du logement? Il s'agit de parfaire, sous certaines conditions (logement sain, de surface suffisante, affectation obligatoire du dixième des revenus au loyer), et suivant le nombre d'enfants, le prix du loyer.

Le système de l'allocation de logement, d'une part, assurera à la famille un logis convenable, à un prix correspondant à ses moyens, et, d'autre part, garantira aux propriétaires un taux d'intérêt correspondant au prix de revient de la construction.

Cette solution, fondée sur un système de compensation, doit permettre à la construction le retour à la prospérité, dès que les possibilités économiques seront redevenues normales. Ce sera, à tout le moins, une base de départ.

Mais, dès maintenant, la mise en application du système projeté, application progressive, certes, car il faut tenir compte de la situation présente, pourrait, par le relèvement des loyers qui s'ensuivra, être un des meilleurs palliatifs à la crise, et le plus efficace des encouragements à la construction, qui, la rentabilité des immeubles étant assurée, attirera normalement à elle de nouveaux capitaux.

Avec l'allocation de logement, le cubage d'air dont dispose la famille augmentera automatiquement en même temps que le nombre des enfants. L'enfant apportera, en naissant, l'espace supplémentaire dont il a besoin, d'où un double résultat : natalité plus élevée, réduction de la mortalité. Le gain, pour la nation, sera considérable. Et l'allocation de logement, en améliorant les conditions matérielles et morales de la famille, favorisera non seulement la natalité et la santé, mais encore la moralité.

Je m'excuse d'être entrée dans des détails techniques. Ce n'est

pas une question économique que j'entendais traiter ici ce soir, mais il m'est apparu que les données actuelles du problèmes du logement avaient des répercussions sociales et démographiques telles, et conditionnaient de façon si directe le sort de la natalité et de la famille française, que je n'avais pas le droit de les passer sous silence.

⁂

Vous voyez que les trois problèmes que j'ai évoqués ce soir devant vous :

— généralisation de la sécurité sociale;

— protection de l'enfance en danger moral;

— lutte contre le taudis,

pour éloignés qu'ils apparaissent les uns des autres, sont en réalité étroitement liés. On ne saurait parler de la sécurité sociale sans songer à préserver notre capital humain. Les éléments les plus précieux de ce capital, ce sont les enfants, les plus dangereusement exposés, et qu'il faut protéger à tout prix. C'est en écartant d'eux les risques extérieurs qu'ils encourent, au point de vue physique comme au point de vue moral, c'est en assurant à la famille un logement sain, qui resserrera son unité et permettra à chacun de vivre et de s'épanouir dans une atmosphère chaude et confiante, qu'on accomplira l'œuvre la plus féconde — et, croyez-moi, ce ne sera pas la plus onéreuse —, dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt de la patrie.

Les pays étrangers ont compris, avant nous, cette vérité première. Dans les Etats qui nous avoisinent, il semble bien que la faveur des électeurs se soit portée, au cours des dernières années, sur ceux qui avaient mis l'accent sur le problème social, comprenant que ce dernier perdra de son acuité, et qu'il deviendra possible de lui chercher des solutions équitables et raisonnables, le jour où chacun pourra non seulement manger, s'habiller décemment, mais encore élever dignement ses enfants, et leur assurer un logis convenable. En Angleterre notamment, c'est la position prise par les candidats au regard du double problème des assurances sociales et de l'habitation qui a été considérée à juste titre par nos amis d'outre-Manche comme essentielle, et qui a favorisé, ou entravé, leurs chances de succès.

Les Français ne voudront-ils pas imiter ces exemples?

⁂

Nous, Radicaux, que l'on accuse volontairement de conversatisme social, parce que nous avons toujours eu la probité de nous garder de toute démagogie, parce que nous avons toujours pensé que la question sociale ne devait pas être considérée comme une plate-forme électorale, estimant que c'est manquer de respect envers ceux qui travaillent et qui souffrent que de faire naître en eux des espoirs insensés suivis de désillusions cruelles, parce que nous avons eu à cœur de ne préconiser que des réformes compatibles avec l'état de nos finances publiques, parce que nous avons jugé que tout ce qui est en dehors des lois naturelles, et contre elles, est condamné d'avance au néant, nous pouvons cependant nous enorgueillir des réformes sociales de la plus grande importance. Ledru-Rollin, en 1847, s'écriait : « Nous sommes le parti des hommes qui veulent faire entrer dans la réalité de la vie le grand symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

Et ce que tenta Waldeck, ce fut d'introduire dans le cadre économique le maximum de réformes compatibles avec l'existence même de ce cadre. Nous avons poursuivi l'élaboration de notre programme au cours de luttes de plus d'un siècle, et avons réalisé un bilan de réformes tel qu'aucun autre parti n'en peut revendiquer de semblable. Nous avons, on peut bien le dire, bâti l'armature sociale de la IIIe République.

Nous ne saurions aujourd'hui renier notre glorieuse tradition.

Car, aujourd'hui, tout est à faire. La Constitution, certes, mais aussi la France. Et pas seulement une France politique et économique, mais une France humaine, vivante, où, dans l'union des cœurs et des esprits, chaque Français se sentira pleinement solidaire de la nation.

Pour remédier aux maux qui nous menacent et que je viens de dénoncer — il en est d'autres, certes, que je n'ai pas cités ! — je vous ai proposé des remèdes précis, des solutions concrètes. Je ne me suis pas placée sous le signe de l'irréel ou de l'impossible. Car, comme le disait Vauvenargues : « Les vrais maîtres dans la politique sont ceux qui tentent tout le bien qu'on peut exécuter, et rien au delà. »

Conservons le sens du possible, mais veuillons énergiquement le réaliser. Donnons, face à l'avenir et aux œuvres de paix, l'exemple du courage et de la volonté.

Et si, ce soir, vous adoptez les conclusions de mon rapport, de mon modeste rapport, je crois pouvoir vous affirmer — et c'est encore la caution de mon expérience personnelle que je vous apporte — que vous aurez fait de la bonne et de l'utile besogne pour le relèvement de notre pays.

La Reconstruction et l'Equipement Scolaire

Rapport de Madame Jacqueline PATENÔTRE

Conseiller Général de Seine-et-Oise
Conseiller de la République

Avant de commencer mon exposé, je tiens à remercier la Commission Exécutive du Parti Radical d'avoir bien voulu me confier le rapport sur la Reconstruction et l'Equipement scolaire.

Je vais essayer de dégager les grandes lignes d'un programme constructif, en tenant compte des multiples difficultés dues à la situation économique actuelle.

⁂

« C'est l'honneur de la République française d'avoir mis une école dans chaque commune, d'avoir mis partout à la portée de tous — sans privilège pour qui que ce soit — le moyen de s'instruire. »

C'est en ces termes que s'exprimait notre Président, Edouard Herriot, à la séance de la Chambre du 20 novembre 1926, alors qu'il était ministre de l'Instruction Publique. Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste a toujours été à la pointe du combat pour proposer, et faire adopter, toutes les mesures qui s'imposaient relatives à l'école et à la famille.

On parle souvent de l'instruction et des programmes scolaires de nos enfants. Mais pense-t-on jamais à examiner dans quel cadre, quels locaux et dans quelles conditions se dispense cette instruction?

Il y a là un grave problème qui peut se décomposer en deux parties : l'état de nos écoles primaires urbaines et rurales, et celui de nos établissements secondaires, aussi bien à Paris que dans nos grandes villes.

Afin de ne pas alourdir cet exposé, je ne traiterai que de l'état de nos écoles maternelles et de nos écoles primaires; ensuite, nous examinerons les efforts gouvernementaux actuels, sur le plan national, d'une part, et sur le plan départemental, d'autre part, en

prenant comme exemple la Seine-et-Oise que je connais particulièrement, puisque j'en suis Conseiller Général.

Dans la plupart des visites qu'il m'a été donné de faire, j'ai pu constater combien est navrant l'aspect de nos locaux scolaires : sans aucun conditionnement moderne, ni lavabo, ni préau bien installés, chauffage absolument rudimentaire, peintures de teinte sombre donnant plutôt l'impression de l'intérieur d'une cave que d'une école. Et je ne donnerai pas ici la liste des écoles de la ville de Paris qui se trouvent réunir ces lamentables conditions : elle serait trop longue...

Que penserait un étranger égaré dans certains de nos quartiers parisiens, à la vue de ces immeubles vétustes, sans hygiène, en se disant que c'est là que s'instruit la jeunesse de France!

Quant à nos écoles rurales, dans bon nombre de communes, elles datent de 1880 ou 1905 et, dans leur ensemble, elle n'ont profité que rarement d'améliorations ou de modernisation.

Nos écoles maternelles, considérées comme les parentes pauvres — et parfois inexistantes dans les communes pourtant importantes — se trouvent reléguées dans un bâtiment où manquent toutes les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'enfant et tous les éléments qui constituent ce qu'on appelle les Jardins d'enfants (pas de mobilier de classe enfantine, pas le plus modeste jouet, pas le plus minuscule tas de sable...).

C'est non seulement pour l'enfant lui-même que ces habitats scolaires sont déplorables, mais encore pour le foyer qu'il est appelé à fonder plus tard.

Quels souvenirs, l'enfant quittant la classe à quatorze ans, gardera-t-il de ces années où on lui a apporté les bienfaits de l'instruction? Quel exemple la future maman aura-t-elle pour son intérieur lorsqu'elle se rappellera ces salles de classe sombres, mal aérées, et souvent exiguës, au matériel déficient? Comment sera-t-il possible de demander aux mères de famille d'avoir une maison propre, saine et gaie si déjà à l'école, elles n'ont connu que vétusté, inconfort et manque d'hygiène?

Vous avouerez que c'est là un bien mauvais début pour l'enfant, à une époque où l'on clame la nécessité du progrès social.

De plus, dans de nombreuses communes, la mairie et l'école ne font qu'un; il en résulte qu'avec la prolongation de l'âge scolaire et l'importance toujours accrue des services administratifs de la mairie, celle-ci déborde dans l'école ou l'école dans la mairie, d'où la nécessité d'adjonction de salles de classe.

Et. en dehors de ces salles, que sont les locaux réservés aux cantines scolaires, dont la généralisation s'impose chaque jour davantage? Un réduit attenant à l'école dans lequel les enfants s'entassent à l'heure du déjeuner. Souvent cette cantine se trouvant de l'autre côté de la rue et éloignée de la pièce où se fait la cuisine, les aliments arrivent froids, ce qui est préjudiciable à la santé des enfants.

Quant à leur surveillance, les instituteurs demandent qu'elle soit facultative pour eux, mais en tout cas rémunérée.

Au sujet de ces cantines, rappelons ici l'œuvre réalisée, il y a dix ans, par Mme Brunschwicg, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, en 1936. Jean Zay, qui fut lâchement assassiné, et dont je salue avec émotion la mémoire, avait décrété que la construction de toute école nouvelle comprendrait une cantine. Tout dernièrement, le docteur Lafay, dans un remarquable article publié dans *l'Informa-*

tion Radicale-Socialiste, réclame une politique de réorganisation des cantines scolaires, principalement en ce qui conserne les conditions alimentaires.

Poursuivons notre analyse.

Comme lieu de récréation, que possèdent nos écoles?

Souvent une cour, de superficie restreinte; un préau exigu, en mauvais état, sans aucun agencement pratique.

Que sont les terrains sportifs scolaires affectés à la jeunesse de nos écoles? Ils sont fort peu nombreux, car les crédits de l'Etat alloués aux municipalités et aux départements sont insuffisants et dispensés au compte-goutte.

De plus, nos écoles primaires de filles sont dépourvues de pièces destinées à l'enseignement ménager et à la puériculture, l'un et l'autre si nécessaires à l'éducation des futures épouses et mères. D'ailleurs, ces cours existent très rarement en raison du surcroît de travail déjà imposé aux enfants d'une part, et au corps enseignant, d'autre part.

Quant à l'appartement de l'instituteur, il est souvent démuni de tout ce qu'on appelle le confort moderne. Combien d'instituteurs refusent un poste ou le quittent parce que le logement, lorsqu'ils ont eux-mêmes des enfants, est trop petit ou en mauvais état.

Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à notre magnifique corps enseignant, à ces instituteurs et institutrices qui font preuve — dans ces circonstances si difficiles — d'un véritable amour de leur profession et d'attachement aux enfants dont ils ont la charge.

Songe-t-on qu'un traitement de base avoisine 8.000 francs (y compris les 25 % actuels), ce qui est tout à fait insuffisant pour faire vivre dignement une famille si la femme n'est pas aussi institutrice?

De même pour l'enseignement secondaire, — sur lequel je ne m'étendrai pas aujourd'hui car c'est un sujet trop long à développer ce soir —. Comment peut-on exiger de jeunes élèves de première ou de seconde d'arriver dans de bonnes conditions à un examen, lorsqu'ils se trouvent entassés quarante ou cinquante dans une même classe et pour un seul professeur? Ce sont les plus intelligents et les plus rapides qui peuvent suivre, et la moitié de la classe reste à la remorque.

Quand donc se résignera-t-on à écouter nos professeurs agrégés qui se plaignent de cette situation? Et j'ajouterai que leur patience est grande lorsqu'on considère qu'ils gagnent infiniment moins qu'un serveur de restaurant, et qu'ils sont chargés de former l'élite de la France. Il s'ensuit que le recrutement des professeurs pour nos grands lycées devient de jour en jour plus difficile; les agrégés et les licenciés préfèrent choisir une autre profession, dans l'industrie ou le commerce par exemple.

Avant cette guerre, quelques municipalités avaient fait de gros efforts et construit des groupes scolaires parfois superbes. Dans beaucoup de régions, cet effort n'a pu être suivi faute de crédits suffisants alloués par l'Etat aux départements et aux municipalités (subventions qui pouvaient pourtant s'élever jusqu'à 50 % du montant de la dépense), et aussi — il faut l'avouer, hélas! — en raison du manque d'initiative et de progrès constaté tant de fois.

On remarque, non sans confusion, losrqu'on voyage à l'étranger, que ce soit dans les pays anglo-saxons, en Belgique ou en Suisse, combien différentes sont les conditions de travail intellectuel de la jeunesse. On peut nous répondre que des pays comme la Suisse, le Danemark, la Suède, n'ont pas subi de guerres successives; mais que peut-on nous rétorquer quand nous évoquons l'exemple de la Belgique?

En France, aussi bien dans le domaine de la santé publique que dans le domaine scolaire, on ne peut se contenter uniquement d'une politique de prototypes et se borner à faire visiter éternellement soit un hôpital « Nouveau-Beaujon », soit un groupe scolaire « Paul-Bert » modèle, tandis que du fin fond de nos campagnes jusqu'au cœur de nos villes, s'offre à nos yeux le spectacle lamentable de nos petites ruines scolaires !

Il se trouve malheureusement chez nous plus d'écoles-taudis que de « palais scolaires ».

On nous objectera, je le sais, la question de crédits.

Les difficultés financières que nous connaissons ne permettront pas, dira-t-on, de faire une politique constructive en ce domaine.

Depuis longtemps j'entends ce refrain. Mais lorsque les Allemands ont exigé de nous 500 millions par jour, et cela pendant quatre ans, nous avons dû les trouver. et ce fut une dépense à fonds perdus !

Nous ne demandons pas, en cette période difficile, une augmentation des dépenses, mais une meilleure répartition de ces dépenses.

Argument irréfutable à l'examen.

En parcourant les colonnes de *l'Aurore* et de *la Dépêche* — dont je salue ici les courageuses campagnes — nous constatons à quel point sont gonflés les budgets de la Défense Nationale, du Ravitaillement et autres Ministères.

En revanche, sait-on le peu d'importance des crédits alloués au budget de l'Education Nationale?

En se rapportant au *Journal Officiel* du 1er janvier 1946, on remarque qu'ils s'élèvent à 28 milliards pour *l'année entière*, alors que les besoins du Ministère de la Guerre était évalués à 39 *milliards* pour le premier trimestre *seulement* de l'exercice 1946.

Si nous poussons plus loin l'examen de ces crédits, nous voyons que sur cette somme de 28 milliards alloués à l'Education Nationale, il n'est prévu, pour la reconstruction — et c'est là précisément l'objet de mon exposé — qu'une somme de 480 millions environ, et pour l'équipement, 1 milliard 800 millions.

Veuillez remarquer, citoyennes et citoyens, la disproportion grotesque des chiffres qui suivent.

Dans cette dernière somme de 1 milliard 800 millions figurent : 30 *millions* de subventions aux communes pour constructions scolaires de l'enseignement du second degré, et 80 *millions* pour les constructions scolaires du premier degré — et ceci pour *toute la France.*

Enfin, mais sous certaines conditions, des engagements de dépenses peuvent être consentis dans la limite de 200 millions pour les constructions scolaires du premier degré, et 60 millions pour les subventions aux constructions du second degré.

En tenant compte du prix actuel de la main-d'œuvre et de la construction, réfléchissez à ce qu'il est possible de réaliser avec des sommes aussi dérisoires.

D'autre part, c'est le Ministre de l'Intérieur qui, sur les demandes présentées par les Préfets et le Ministre de l'Education nationale, décide de l'attribution des matériaux nécessaires à ces reconstructions, et du montant des sommes affectées aux travaux.

Vous constaterez comme moi, à l'énoncé de ces chiffres, combien cette situation budgétaire est confuse et les crédits disproportionnés.

Il serait tout de même temps d'envisager un plan constructif pour toute la France, établi par tranches et échelonné sur plusieurs années.

Et voici, à titre indicatif, quelques chiffres concernant la Seine-et-Oise :

Dans ce département, existent, en gros, deux cents projets scolaires; les uns ayant trait à la construction de groupes entiers, les autres à des réfections ou des améliorations de groupes ou de classes isolées.

Au titre de la tranche de démarrage, il n'était pas possible de présenter tous ces projets. Cinquante dossiers seulement, sur les deux cents, ont été soumis : dix pour les projets approuvés avant 1939 (la guerre et les interdictions de travaux sous l'occupation les ayant laissés en suspens), et quarante affaires nouvelles.

Le Ministre de l'Intérieur n'a donné son agrément que pour quatre d'entre les dix dossiers anciens; le montant de l'aide ainsi accordée se trouve réduite à 9.800.000 francs, pour un département qui compte 1.500.000 habitants.

Aucune des quarante autres entreprises n'a été acceptée, et cela quand on songe que deux cents municipalités ont voté et déposé leur projet sur le bureau du Conseil général.

Rappelons que la subvention de l'Etat peut représenter jusqu'à 80 % du coût des travaux, et qu'à cette aide vient s'ajouter celle du département, de 5 à 10 %. Donc reste seulement à la charge de la commune le dixième de la dépense envisagée.

Signalons, à titre comparatif, qu'en 1927, le Président Herriot — quand il était Ministre de l'Instruction publique — dans un projet de constructions scolaires nécessité par l'accroissement de la population de la région parisienne, avait fait affecter, au seul département de Seine-et-Oise, une subvention de 11 *millions* sur une première tranche de travaux se montant à 15 millions.

⁂

Passons du particulier au général, et voyons la conclusion qui s'impose devant une situation aussi lamentable, et devant cette carence gouvernementale. Car il ne suffit pas de critiquer, il faut trouver un remède.

Une telle disproportion de chiffres choque toute personne sensée.

Plus de 170 *milliards* affectés à la Défense Nationale pour des fabrications et un système militaire qui se révèleront très probablement périmés à l'époque de la bombe atomique, et 28 *milliards* seulement pour la construction, la réfection, l'entretien de tous les établissements scolaires de France et le traitement de notre corps enseignant; 28 *milliards* seulement pour instruire, élever et éduquer la jeunesse d'un pays qui a été, et est appelé à jouer dans le monde un rôle essentiel!...

Pour ma part, en tant que femme, je me refuse à souscrire à une telle incohérence. Incohérence qui ne se révèle pas seulement dans le chapitre scolaire, mais aussi dans celui de la Santé Publique (considérez les crédits ridiculement bas affectés à la destruction des taudis, foyers de tuberculose et de maladie, et à la construction et l'entretien des dispensaires, sanatoria, hôpitaux) et comparez également ceux affectés aux Sports pour le développement de notre jeunesse (achat de terrains et équipement sportif).

Les femmes et les mères de France seront certainement de notre avis pour exiger que, dans ces différents domaines, un programme constructif soit réalisé, grâce à une plus juste répartition de nos dépenses budgétaires.

Nous demandons que, dès à présent, l'Etat affecte à nos départements de larges crédits, prélevés sur les budgets astronomiques des

Ministères que nous avons cités, afin que ces départements puissent répartir aux municipalités, dans l'ordre d'urgence que leurs Conseils généraux ont voté, les sommes nécessaires aux améliorations et constructions scolaires.

Et à l'intérieur de chaque département, il sera possible, en s'adressant bien souvent à des entreprises locales, de trouver les matériaux indispensables.

On pourrait donc concevoir, dans une première étape, deux sortes de travaux : les uns relevant d'une autorité centrale — Ministère de l'Education Nationale — qui trancherait de l'opportunité des travaux et de l'urgence des besoins; les autres ressortant de la compétence du Conseil général et des municipalités, pour le département. Un crédit, dont l'importance serait à déterminer, serait donc mis à la disposition des autorités locales, à charge par celles-ci de faire exécuter les travaux.

Il faut réparer. Il faut bâtir et ouvrir des écoles dans nos villes et villages. Il faut prévoir des internats à proximité des grands centres. Il faut créer des terrains de sport, afin que le développement physique de notre jeunesse aille de pair avec son développement intellectuel.

Et, s'il nous faut reconnaître qu'avant de sortir de la pénurie, les circonstances nous contraindront à une prudente gestion des deniers publics, il n'en demeure pas moins que l'importance du problème scolaire, pour la santé morale et physique de la jeunesse française, nous imposera de lui attribuer une priorité d'urgence.

Construire pour un pays ne peut être considéré comme une véritable dépense, car elle n'est pas improductive.

Ce n'est pas tant les milliards dépensés qui ont ruiné notre pays, que le fait de les avoir dépensés sans production, ni utilité.

Ces fâcheuses pratiques, rendues nécessaires par la guerre, n'ont pas, du reste, été interrompues après la conclusion des hostilités. Malgré les profondes transformations imposées aux principes de la Défense Nationale par la révolution scientifique (dont nous parlions tout à l'heure), on a poursuivi la valse des milliards en pleine pénurie. Ainsi, sans céder à la moindre démagogie, estimons-nous que le retour progressif à un régime de forte production nationale permettra également, et en plus, de larges affectations à l'œuvre scolaire dont nous venons de schématiser les étapes urgentes et essentielles.

La France compte sur les futures générations pour fonder son avenir; celles-ci sont en droit de pouvoir compter sur elle.

Il faut que la jeunesse de demain, instruite et élevée dans des locaux modernes et sains, puisse, forte et heureuse, apporter à son tour cette force et ce bonheur au service de la France et de la République.

4373 — Imprimerie BURLET, 30, Rue Saint-Merri — Paris-4e